

Victoire posthume des terroristes ? Le pouvoir recule sur la laïcité !

PAR CHARLES ARAMBOUROU LE 9 MARS 2015 LAÏCITÉ

Nous avons été nombreux, après les tragiques attentats puis la riposte républicaine de janvier, à appeler à la défense et au développement de la laïcité. Nous avons cru un instant être entendus, après les fortes paroles du Président de la République et du Premier ministre. Hélas, il faut déchanter : les mesures annoncées comme les propos tenus montrent que le pouvoir a choisi de reculer devant le communautarisme en sacrifiant la laïcité. MM. Hollande, Valls, Cazeneuve, Mme Vallaud-Belkacem cèdent sur tous les fronts.

RAPPEL : « *La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* » (art. 2 de la loi du 9 décembre 1905 : principe de séparation).

François Hollande : « **La République française RECONNAIT tous les cultes** » !

Incroyable : le Président ⁽¹⁾ contredit la loi ! Etourderie ? Non, car il ajoute : « ...*et ne distingue pas entre ses enfants* ». Or c'est justement **en ne reconnaissant plus les cultes** que la loi de 1905 a permis à la République de traiter à égalité « ses enfants » – sans distinction donc d'opinion ou de croyance.

B. Cazeneuve (ministre de l'Intérieur) avait déjà déclaré à la mosquée de Cenon, le 25 février 2015 : « *La laïcité permet à la République de dialoguer avec tous les cultes* ».

Mais **comment la République laïque pourrait-elle dialoguer avec des « cultes » sans les reconnaître** ? Tout au plus les pouvoirs publics peuvent-ils rencontrer des « **responsables d'associations culturelles** » ou des « **ministres des cultes** », et **seulement en cette qualité**.

L'abandon du « principe de séparation », véritable révisionnisme républicain, est la clé de la nouvelle politique du gouvernement.

Le « dialogue avec l'islam de France » : fantasme et impasse

L'échec du CFCM (Conseil Français du Culte Musulman), créé par Sarkozy, a prouvé combien toute tentative de « représentation » était illusoire. Conclusion du ministre de l'intérieur : persévérons dans l'erreur en fabriquant une « **instance de dialogue** » encore plus large ! Quel mépris pour les musulmans –ou pour toute autre catégorie de croyants- de considérer qu'ils peuvent être « représentés », dans leur diversité, par quelques dignitaires autoproclamés ou choisis par l'Etat !

L'islam n'est pas unique, mais protéiforme, divisé entre branches théologiques, sectes, influences d'Etats étrangers, traditions et pratiques géographiques, ethniques ou sociales diverses. Il n'a pas de « clergé » véritablement institutionnel en France, chacun peut se proclamer imam. Une réalité aussi insaisissable n'est sans doute pas du goût d'un ministre chargé de la police, mais **il n'appartient pas à une République laïque de se faire l'arbitre des cultes ! La laïcité, c'est aussi le droit pour les musulmans de ne pas être obligés à une « représentation » auprès de l'Etat !**

Formation des imams, financement public des lieux de culte : retour au Concordat ?

La « **ligne du parti** » socialiste a été tracée le 30 janvier 2015 par le rapport du groupe de travail « [Cohésion républicaine](#) », signé, entre autres, par Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité... « *Il faut encourager une réforme du CFCM pour le faire évoluer vers une instance plus représentative (...) prévoir une aide à la formation des imams français (...) recenser les besoins en lieux de culte et examiner les moyens de répondre aux manques dans certaines parties du territoire* ». Le PS considère donc l'exercice des cultes comme une activité « d'intérêt général », à laquelle l'Etat devrait pourvoir ! **Au contraire, la loi de 1905, en a fait une activité associative privée !**

Significativement, « *dans le cadre du dialogue avec l'islam de France* », c'est à la mosquée de Strasbourg, **en plein territoire concordataire exclu de la loi de 1905**, que [M. Valls est allé proclamer, le 3 mars 2015](#), que « *La France, c'est la laïcité* » ! Et de promettre de trouver **de nouveaux financements pour les lieux de culte**. A Cenon, le ministre de l'intérieur s'est engagé de même à aider à la formation des imams et à la construction des mosquées –traduisons : par des financements publics, d'Etat ou de collectivités locales (comme à Bordeaux).

Malgré les dénégations du Premier ministre, on voit se profiler la tentation du contrôle de l'Etat sur une religion en échange de ses financements –c'est-à-dire **le retour au Concordat de Bonaparte**, explicitement demandé d'ailleurs par certains (G. Darmanin, maire UMP de Roubaix). Soit exactement **le contraire du « libre exercice des cultes » garanti par la loi de 1905 !**

Certes, il est loisible à l'Etat, qui leur verse une rémunération, d'exiger un minimum de formation des aumôniers musulmans (mais pourquoi pas des autres religions ?) en milieu carcéral. Mais, outre que **l'instruction n'est pas une garantie de modération** (beaucoup des chefs islamistes sont fort diplômés), **nul ne peut imposer à quelque culte que ce soit un cursus validé par l'Etat pour ses ministres. Ce serait violer l'art. 4 de la loi de 1905**, qui respecte « *les règles d'organisation générale* » de chaque culte.

Quand un gouvernement « de Gauche » relance l'école confessionnelle !

« *Il faut développer les établissements scolaires privés sous contrat* » a dit le PS dans le rapport précité. B. Cazeneuve (avec l'accord de Najat Vallaud-Belkacem) a donc annoncé : « **L'enseignement privé confessionnel musulman doit pouvoir se développer dans le respect des principes républicains. (...) Ces établissements peuvent conclure des contrats d'association.** » -autrement dit : recevoir des fonds publics. Or les « principes républicains », ce sont justement les subventions à l'enseignement confessionnel, contraires à l'art. 2 de la loi de 1905, qui les violent. Ce qui était dénoncé par les laïques comme une trahison depuis la loi Debré (1959) nous est aujourd'hui présentée comme une solution par un gouvernement socialiste ! L'église catholique (principalement) s'en gavait : « *à la table de la République* », selon l'expression involontairement comique du ministre de l'intérieur, bon appétit à tous les cultes !

Une telle orientation est de surcroît totalement contre productive : **l'école confessionnelle c'est le choix de la ségrégation sociale et idéologique**. Il est au moins téméraire de compter sur elle pour lutter contre les extrémismes ! Rappelons [le cas du Lycée privé Gerson](#), terrain

de propagande des intégristes catholiques anti-avortement, et [l'affaire du lycée musulman Averroès](#) à Lille –que le rectorat a dû « recadrer ». Seule l'école publique, hors de tout « caractère propre » confessionnel, est en mesure de former les citoyens libres et égaux d'une République indivisible. C'est elle, au contraire, qu'il aurait fallu soutenir, pour enrayer communautarisme et « radicalisation » !

Les religions divisent ? Introduisons-les davantage à l'école publique !

A la lectrice du Parisien qui demande s'il ne faudrait pas : « *imposer des cours de culte à l'école ?* » **François Hollande répond** : « *Absolument ! Il faut un enseignement des religions à l'école* ».

Sa concession: « *Mais un enseignement laïc* » est un pur oxymore rhétorique.

En réalité, 1) un enseignement du « **fait religieux** » existe déjà depuis 2002, 2) il est extrêmement problématique, et source de conflits. D'une part certains élèves le récusent, parfois violemment ; d'autre part les enseignants sont tentés, soit d'y renoncer pour éviter les tensions, soit de se transformer en prescripteurs des « bonnes pratiques religieuses », comme l'a montré dès 2004 [le rapport de l'inspecteur général Obin](#). C'est cela qu'on veut aggraver ? Le pouvoir a malheureusement choisi de suivre en la matière les pieuses propositions de son [Observatoire de la laïcité](#). Selon [le rapporteur général de cette institution \(Saphir News, 9 février 2015\)](#), la laïcité « *suppose une meilleure compréhension du fait religieux* » -le contraire donc de la **neutralité religieuse** qui la définissait ! Et le même de prôner dans la foulée « *une approche contextualisée, historicisée des croyances de chacun et qui laisse place au dialogue* » – négation pure et simple de toute démarche pédagogique ! Les religions ne sont à l'école publique que des **objets d'étude, historiques, philosophiques ou esthétiques**, préalablement **neutralisés**, c'est-à-dire tenus à l'écart de toute considération de « croyance » individuelle. Le « fait religieux » n'y a place que dans l'apprentissage critique des savoirs.

Le « dialogue interreligieux » n'est pas la mission de l'école !

La laïcité n'est plus, pour le pouvoir actuel, que la feuille de vigne de son exact contraire : la reconnaissance des cultes par l'Etat, l'imposition forcée des religions à l'école. Il est temps de le rappeler : la neutralité religieuse est indispensable à une République unie et apaisée et à son école. Ce n'est pas de moins de laïcité que la France d'aujourd'hui a besoin, mais d'une laïcité rigoureuse et ferme sur les principes. A commencer par la sphère publique !